

Cumul des dispositifs des aides pour 2024

	MaPrime Rénov'	MaPrime Rénov' Parcours accompagné	Eco-PTZ	Aides CEE / Coup de pouce	Aides des collectivités locales
MaPrimeRénov'	Limite de 20 000 € par logement sur 5 ans	✗	✓	avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	avec un écrêtement de MaPrimeRénov'
MaPrimeRénov' Parcours accompagné	✗	Plafond de travaux 70 000 € (HT)	✓	✗	avec un écrêtement de MaPrimeRénov'
Eco-PTZ	✓	✓		✓	✓
Aides CEE / Coup de pouce	avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	✗	✓		✓
Aides des collectivités locales	avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	✓	✓	

Le chèque énergie, l'exonération de la taxe foncière, l'aide de votre caisse de retraite peuvent également être cumulés aux aides présentées dans ce tableau.

**Écrêtement de MaPrimeRénov' de façon à ce que le montant cumulé de toutes les aides (y compris régionales/locales) ne dépasse pas 100 % pour les propriétaires très modestes, 80 % pour les propriétaires modestes, 60 % pour les propriétaires aux revenus intermédiaires et 40 % pour les propriétaires aux revenus supérieurs.

Plafonds de ressources

Éligibilité selon revenu fiscal de référence du foyer

AUTRES RÉGIONS (Hors île de France)				
Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes	Ménages aux revenus intermédiaires	Ménages aux revenus plus élevés
1	Jusqu'à 17 009 €	Jusqu'à 21 805 €	Jusqu'à 30 549 €	Supérieur à 30 549 €
2	Jusqu'à 24 875 €	Jusqu'à 31 889 €	Jusqu'à 44 907 €	Supérieur à 44 907 €
3	Jusqu'à 29 917 €	Jusqu'à 38 349 €	Jusqu'à 54 071 €	Supérieur à 54 071 €
4	Jusqu'à 34 948 €	Jusqu'à 44 802 €	Jusqu'à 63 235 €	Supérieur à 63 235 €
5	Jusqu'à 40 002 €	Jusqu'à 51 281 €	Jusqu'à 72 400 €	Supérieur à 72 400 €
Par personne supplémentaire	+ 5 045 €	+ 6 462 €	+ 9 165 €	+ 9 165 €

ÎLE DE FRANCE				
Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes	Ménages aux revenus intermédiaires	Ménages aux revenus plus élevés
1	Jusqu'à 23 541 €	Jusqu'à 28 657 €	Jusqu'à 40 018 €	Supérieur à 40 018 €
2	Jusqu'à 34 551 €	Jusqu'à 42 058 €	Jusqu'à 58 827 €	Supérieur à 58 827 €
3	Jusqu'à 41 493 €	Jusqu'à 50 513 €	Jusqu'à 70 382 €	Supérieur à 70 382 €
4	Jusqu'à 48 447 €	Jusqu'à 58 981 €	Jusqu'à 82 839 €	Supérieur à 82 839 €
5	Jusqu'à 55 427 €	Jusqu'à 67 473 €	Jusqu'à 94 844 €	Supérieur à 94 844 €
Par personne supplémentaire	+ 6 970 €	+ 8 486 €	+ 12 006 €	+ 12 006 €

Pour vous faire accompagner dans votre projet de rénovation de votre installation de chauffage :

- Contactez un professionnel qualifié RGE formé aux produits Viessmann et membre du réseau PROACTIF : <https://bit.ly/partenaires-viessmann> Pour tout complément d'information sur les aides 2024, rendez-vous sur notre site viessmann.fr



- Le gouvernement a mis en place France Rénov', un nouveau service public qui guide le particulier dans son projet de rénovation énergétique afin de lui expliquer l'ensemble des aides existantes. <https://france-renov.gouv.fr>

Un conseiller est disponible au

0 808 800 700 Service gratuit + prix appel

Viessmann France S.A.S.

Avenue André Gouy - B.P. 33 - 57380 FAULQUEMONT

VIESSMANN

www.viessmann.fr

Exemples de modernisations favorisés par les aides fiscales 2024

La situation : Foyer de 4 personnes ; Propriétaire occupant ou bailleur d'une maison individuelle ou d'un appartement de plus de 15 ans, des années 2000 ; Situé en Anjou.

1 Projet : mise en place d'une pompe à chaleur air/eau en remplacement d'une chaudière fioul

Résultat : DPE avant travaux = étiquette D / DPE après travaux = étiquette C + 28% d'économie d'énergie

Matériel proposé par votre installateur Proactif	
Pompe à chaleur air/eau compacte monobloc Vitocal 151-A de 8 kW avec ballon d'eau chaude intégré 190 l.	15 613 €
Total HT Main d'œuvre et matériel	
Total TTC - TVA 5,5 %	16 472 €

Aides et reste à charge en fonction du type de ménage				
CEE/Coup de Pouce	4 123 €	4 123 €	2 503 €	2 503 €
MaPrimeRénov'	5 000 €	4 000 €	3 000 €	0 €
Total des aides pour la rénovation énergétique	9 123 €	8 123 €	5 503 €	2 503 €
Reste à charge	7 349 €	8 349 €	10 969 €	13 969 €

2 Projet : mise en place d'une pompe à chaleur air-eau + système solaire combiné, en remplacement d'une chaudière fioul

Résultat : DPE avant travaux = étiquette D / DPE après travaux = étiquette B + 55% d'économie d'énergie

Matériel proposé par votre installateur Proactif	
Pompe à chaleur air/eau compacte monobloc Vitocal 151-A 8 kW avec ballon d'eau chaude intégré 190 l. + 9 m2 de capteurs solaires thermiques Vitosol 200-FM et un ballon de stockage d'eau chaude sanitaire Vitocell de 500 litres.	33 079 €
Total HT Main d'œuvre et matériel	
Total TTC - TVA 5,5 %	34 898 €

Aides et reste à charge en fonction du type de ménage				
CEE/Coup de Pouce	9 661 €	9 130 €	7 510 €	7 510 €
MaPrimeRénov'	15 000 €	11 870 €	7 000 €	0 €
Total des aides pour la rénovation énergétique	24 661 €	21 000 €*	14 510 €	7 510 €
Reste à charge	10 237 €	13 898 €	20 388 €	27 388 €

*Écrêtement de MPR pour ne pas dépasser le plafond TTC des dépenses éligibles (75% de 12.000€ + 16.000€)